

Définitions

Définitions

Définitions

Économie régionale

Une grandeur économique peut se mesurer de deux façons différentes : en prix courants, c'est-à-dire **en valeur**, ou en prix constants, c'est-à-dire **en volume**. Pour mesurer la **croissance économique**, on s'intéresse aux variations du produit intérieur brut (PIB en volume), c'est-à-dire abstraction faite de la variation des prix.

Trois déflateurs sont principalement utilisés pour tenir compte des évolutions de prix :

- **l'indice des prix à la consommation** : c'est l'**instrument de mesure de l'inflation**. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante ;
- les **prix de la dépense de consommation finale des ménages** : ce déflateur s'appuie, pour la majorité des produits, sur les **évolutions de prix collectés** pour les besoins de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cependant, le champ des produits suivis en comptabilité nationale est plus large que celui de l'IPC. En outre, le déflateur de la dépense de consommation donne un poids différent de celui de l'IPC aux divers postes de la consommation. Il se fonde sur leur poids courant dans la dépense de consommation alors que l'IPC s'appuie sur leur poids passé ;
- les **prix du PIB** : c'est le **déflateur du PIB**, qui synthétise les évolutions de prix de toutes les composantes du PIB (consommation finale des ménages, des administrations, investissements, exportations et importations, etc.).

Consommation-Revenus

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDBM) est constitué des **revenus d'activité perçus** (salariés et revenus des non-salariés), des **prestations sociales versées**, du **solde des revenus du patrimoine** (intérêts et revenus financiers reçus moins ceux versés), ainsi que

du **solde des autres transferts** (notamment assurances). Du **total de ces revenus** sont **déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Marché du travail

Les **demandeurs d'emploi** sont classés en **5 catégories**, les plus couramment citées étant les catégories A, B ou C. La **catégorie A** regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Le **taux de chômage** est le **rapport** entre le **nombre de chômeurs** et le **nombre de personnes actives** (en emploi ou au chômage) parmi les **personnes** âgées de 15 ans ou plus. Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus qui n'a **pas travaillé**, ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence, qui est **disponible pour travailler dans les deux semaines** et qui a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

La **population active** regroupe la **population active occupée** (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les **chômeurs**.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est le **rapport** du **nombre d'individus de la classe ayant un emploi** au **nombre total d'individus dans la classe**.

Halo autour du chômage : Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. Le Bureau international du travail (BIT) a fourni une définition stricte du chômage mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité (personnes souhaitant travailler mais considérées comme inactives,

soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Ce « halo » est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi.

Démographie des entreprises

Le **taux de création (ou de défaillance)** d'entreprises est le **rapport du nombre des créations** (ou de défaillances) d'entreprises d'une année au **stock d'entreprises** au 1^{er} janvier de cette même année.

Logement

Le nombre d'**autorisations de construction** ou de **mises en chantier** est estimé à partir des informations disponibles dans la base de données Sit@del2. Cette base de données rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les communes à la Deal de La Réunion.

En matière de logement, des séries d'estimations en date réelle sont produites et révisées mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Sur la base des données collectées, ces séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Les annulations ne sont pas retranchées.

Les logements du parc locatif social sont :
 - les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
 - les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

Les logements du parc locatif social sont regroupés en trois catégories selon leur mode de financement : **les logements locatifs très sociaux (LLTS), logements locatifs sociaux (LLS),**

logements intermédiaires (PLS – prêt locatif social).

Fréquentation hôtelière

Les **nuitées** correspondent au **nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement** ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux d'occupation** est le **rapport** entre le **nombre de chambres occupées** et le **nombre de chambres offertes** par les hôtels. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres occupées au nombre de chambres total des hôtels, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Système bancaire

Une **créance douteuse** est un titre de créance dont on n'est **pas sûr d'obtenir le remboursement à l'échéance**, la plupart du temps du fait de la mauvaise santé financière du débiteur, et pour laquelle il faut donc passer une provision.

Un **dépôt à vue** est un **dépôt de fonds effectué par un agent économique** (ménage, entreprise, etc.) sur un **compte bancaire** ouvert auprès d'un établissement de crédit. Il a pour caractéristique de pouvoir être restitué à tout moment sur simple demande.

L'**épargne à long terme** est constituée de **placements non liquides**, présentant des risques éventuellement élevés de perte en capital ou en rémunération, comprenant notamment les plans d'épargne logement, l'épargne en actions et en obligations et l'assurance-vie.

L'**affacturage** permet aux entreprises de **disposer rapidement de l'argent des factures ou créances clients**, sans en attendre l'échéance. C'est un établissement financier qui avance ces règlements.